

Image not found or type unknown



Publicité dans les boîtes aux lettres

Par **pivoinebleu55**, le **23/07/2008 à 10:16**

bonjour, rnje fais partie d'une association sportive et j'aimerais savoir si nous pouvons mettre nos tarifs sur nos publicités qui seront distribuées dans les boîtes aux lettres. rnreponse très urgente merci d'avance

Par **benji46**, le **28/07/2008 à 09:53**

la reponse semble affirmative rn rn bien cordialement

Par **Patricia**, le **28/07/2008 à 19:18**

Bonsoir, rnJe dirais oui également. rnJe pense à cette autre précision : si vous envisagez aussi en distribuer aux passants, il est préférable d'y faire mentionner en dernière page : rn"Ne pas jeter sur la voie publique". rnJe ne sais pas si c'est obligatoire, mais je l'ai souvent vu écrit.